ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 51563

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer l'état des projets du Gouvernement en ce qui concerne la réforme du permis pour les plus de soixante-quinze ans. Il attire son attention sur le danger de ségrégation vis-à-vis d'une catégorie réputée pour sa prudence routière.

Texte de la réponse

La volonté du Gouvernement est de donner aux personnes âgées la possibilité de se déplacer le plus longtemps possible, car leur autonomie en dépend largement. Par ailleurs, pour ce qui concerne la sécurité routière, force est de constater que les personnes âgées ne sont certainement pas la catégorie d'usagers la plus fréquemment responsable des accidents de la route. Conscientes de la baisse de leurs capacités, les personnes âgées réduisent très souvent d'elles-mêmes leur exposition aux risques, en conduisant moins souvent, moins longtemps et moins vite. Cependant différentes mesures devraient concourir à terme à les protéger mieux encore : l'adoption par les Français d'une conduite plus apaisée grâce à la multiplication des contrôles sur la route ; le renforcement de l'éducation et de la formation des usagers de la route et des conducteurs tout au long de la vie, visant à inculquer des valeurs de tolérance et de partage de la route ; le développement des campagnes de communication et la mobilisation des médias sur le thème de la sécurité routière ; l'augmentation des aménagements routiers conçus pour une modification des comportements routiers et une meilleure cohabitation entre tous les usagers ; l'implication de nombreux partenaires dans l'organisation de stages destinés aux conducteurs seniors notamment : les assureurs, les collectivités locales, les caisses d'assurance maladie, avec le soutien de l'État à travers les plans départementaux de sécurité routière, et le concours de bénévoles, de spécialistes de la santé et de professionnels de l'enseignement de la conduite. Ces stages permettent aux personnes âgées de réactualiser leurs connaissances et de prendre davantage conscience de leurs limites. Elles ont ainsi l'occasion, grâce aux bilans de santé et de conduite, de bénéficier de nombreux conseils sur la nécessité d'avoir une bonne capacité visuelle, auditive, motrice, sur les effets des médicaments et de la fatigue sur la vigilance, sur les dangers des situations de conduite particulièrement complexes comme la traversée ou le changement de direction sur une intersection, ainsi que sur les défaillances les plus fréquentes de perception ou de diagnostic. Concernant le projet d'évaluation médicale des conducteurs, il s'agit d'un sujet complexe qui nécessite encore beaucoup de réflexion et de concertation avant la mise en place d'un dispositif simple et facilement accessible pour l'ensemble des usagers : l'inaptitude médicale dépend en effet davantage de l'état de santé du conducteur que de son âge.

Données clés

Auteur : M. Jean Tiberi
Circonscription : Paris (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51563

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE51563

Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : équipement
Ministère attributaire : équipement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9129
Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1697